

**MÉMOIRE DÉPOSÉ AU MINISTÈRE DE LA
CULTURE ET DES COMMUNICATIONS CHARGÉ
DU RENOUVELLEMENT DE LA POLITIQUE
CULTURELLE DU QUÉBEC**

Avril 2016

**ASSOCIATION
NATIONALE
DES ÉDITEURS
DE LIVRES**

Sommaire

C'est à travers les livres et la lecture que la connaissance circule et que notre imaginaire se construit. Ce sont aussi les livres et les archives qui conservent notre mémoire collective et qui nous permettent de nous ouvrir à d'autres cultures. Avec la démocratisation du numérique, les industries culturelles, dont celle du livre, font face aux défis que pose la dématérialisation de leur production. La relation qu'entretiennent les citoyens à la culture se modifie et influe les habitudes de consommation et de découvrabilité de la culture. Alors que les lecteurs utilisent de plus en plus Internet comme source d'information, comment s'assurer que notre littérature soit visible au sein de la masse d'informations diffusées? Comment garantir le respect de la propriété intellectuelle?

Dans ce contexte en mutation, les créateurs et les industries culturelles ont besoin d'une politique culturelle qui leur garantisse la stabilité nécessaire pour susciter la création, la production et la diffusion de produits culturels québécois et ainsi favoriser l'innovation en culture. Pour y parvenir, la prochaine politique devra réaffirmer la langue française, renforcer les liens entre la littérature et l'éducation, reconnaître l'importance d'un droit d'auteur fort (surtout pour les contenus dématérialisés), valoriser notre patrimoine littéraire et veiller au renforcement des liens entre la culture et l'ensemble des politiques du gouvernement du Québec.

Table des matières

Sommaire.....	2
Préambule.....	4
Introduction	5
1. Valorisation de la langue française comme facteur d'appartenance à la société québécoise	6
1.1 L'importance de la littérature québécoise à l'école	6
1.2 La langue française : entre rencontre et partage	7
2. Soutien aux créateurs et aux industries culturelles	8
2.1 Le droit d'auteur à l'ère du numérique	8
2.2 Un droit d'auteur fort, une éducation de qualité	9
2.3 Revoir les sources de financement.....	9
3. Conservation et mise en valeur de notre littérature nationale	10
3.1 Numérisation des collections et mise en valeur du patrimoine littéraire	10
3.2 Promotion du livre québécois	11
4. Culture et numérique.....	12
4.1 Les bouleversements du numérique sur la relation entre le citoyen et la culture.....	12
4.2 Définition d'une vision culturelle numérique.....	13
4.3 Le livre numérique : un écosystème à construire et à définir	13
Conclusion	15
Bibliographie	17

Préambule

L'Association nationale des éditeurs de livres (ANEL), née en 1992 de la fusion entre l'Association des éditeurs (1943) et la Société des éditeurs de manuels scolaires du Québec (1960), regroupe plus de 100 maisons d'édition de langue française au Québec et au Canada. Sa mission est de soutenir la croissance de l'industrie de l'édition et d'assurer le rayonnement du livre québécois et franco-canadien à l'échelle nationale et internationale. Les maisons d'édition membres de l'association publient divers types d'ouvrages, du roman au manuel scolaire en passant par l'essai, la poésie, le livre pratique et le livre jeunesse. Ces maisons sont principalement situées au Québec, mais aussi en Ontario, au Manitoba et au Nouveau-Brunswick.

Les actions de l'association s'articulent autour des pôles suivants : représentation des éditeurs auprès des pouvoirs publics et des autres intervenants du milieu du livre, sur la scène nationale comme à l'étranger, activités nationales de promotion du livre et de la lecture, information et formation professionnelle. L'ANEL, par le biais de Québec Édition, se préoccupe également du rayonnement international de ses membres et soutient leurs activités d'exportation en organisant des stands collectifs dans plusieurs foires et salons du livre à travers le monde. Sa mission consiste d'abord à représenter les intérêts de la profession d'éditeur et du public lecteur en soutenant le développement d'une édition nationale de langue française et en favorisant la promotion et la diffusion de la lecture. Elle a à cœur d'établir entre ses membres des rapports de confraternité et d'entretenir avec tous les acteurs de la chaîne du livre, auteurs, bibliothécaires, diffuseurs, distributeurs et libraires des liens étroits de coopération et de collaboration.

En présentant ce mémoire, l'ANEL démontre son désir d'être au cœur de tous les débats, réflexions et consultations sur la culture afin de contribuer activement à promouvoir la lecture, la culture québécoise, le respect du droit d'auteur et la défense de la langue française. Un grand principe qui guide ce mémoire est aussi la volonté de l'ANEL d'assurer une meilleure représentation, visibilité et promotion du livre québécois (papier et numérique), ici comme à l'étranger.

L'Association a identifié quatre enjeux qui, selon elle, permettront à l'industrie du livre de continuer à évoluer et de s'adapter aux défis que posent à la fois la société actuelle et le développement des technologies : l'affirmation de la langue française, la reconnaissance du droit d'auteur, la valorisation du patrimoine littéraire, ainsi que la culture et le numérique.

Introduction

Alors que la culture¹ définit qui nous sommes en tant qu'individu et nation, qu'arrive-t-il lorsqu'on met en rapport les mots « culture » et « politique »? Pour le sociologue Fernand Dumont, une certaine prudence est de mise. Selon lui, « il est important de distinguer les « politiques culturelles » souhaitées par les créateurs, écrivains et artistes qui réclament le soutien de l'État, et la « politique de la culture », dont on se méfie parce que l'on craint l'intervention de l'État dans le destin de la culture » (Dumont 1991, 161 cité dans Saint-Pierre 2012, 258-259)². Il est important de faire la distinction entre une politique culturelle et un plan d'action. Alors que la première sert de guide sur le long terme, le second permet de mettre en place des outils spécifiques répondant à un enjeu précis, comme c'est le cas avec le Plan d'action sur le livre ou le Plan culturel numérique mis en place par le ministère de la Culture et des Communications (MCC).

Au sein des institutions et industries culturelles, ainsi que dans le milieu artistique, un consensus prend forme : il y a urgence de réviser et d'ajuster l'ensemble de notre écosystème culturel. Même si chaque industrie fait face à des défis plus ou moins différents, il ne fait aucun doute que l'affirmation du fait français, le renforcement des liens entre la littérature et l'éducation, la reconnaissance d'un droit d'auteur fort (surtout pour les contenus dématérialisés), la valorisation de notre patrimoine littéraire et l'engagement de l'État québécois au renforcement des liens entre la culture et l'ensemble des politiques du gouvernement du Québec demeurent pour l'ANEL les priorités.

Malgré cette volonté d'actualiser la politique culturelle du Québec, il nous apparaît important de mettre en garde le ministère contre l'envie de placer le numérique au cœur du renouvellement de la politique culturelle. Il ne fait aucun doute que la notion de culture a évolué depuis les trente dernières années, malgré tout, à l'heure où la question du numérique est débattue sur toutes les tribunes, nous croyons qu'il n'est pas nécessaire de négliger ce qui a déjà été accompli au nom d'un trop vif désir de modernité. Nous espérons que le renouvellement de la politique culturelle du ministère de la Culture et des Communications s'inscrira dans la continuité de la politique culturelle de 1992 tout en actualisant les éléments permettant aux industries culturelles de faire face aux défis que pose désormais le numérique.

¹ Si l'on prend la notion de culture au sens large et anthropologique du terme, « la culture est généralement comprise comme un mode de vie, une façon de vivre ensemble, comme le mode d'agir, de penser, de sentir d'une société donnée. Elle s'étend alors à l'ensemble des us et coutumes d'une société, à son vécu, à son histoire, à son patrimoine » (cité dans Saint-Pierre 2012, 258). Partant de ce constat, il n'est pas faux de dire que la culture définit à la fois la façon d'agir, de penser et de vivre ensemble des individus, mais aussi des nations. C'est ce qui nous rend unique aux yeux des autres et qui rend le contact avec l'autre si enrichissant. À l'inverse, si l'on prend la notion de culture au sens étroit du terme (pour ne pas dire plus élitiste), « elle désigne l'ensemble des formes par lesquelles une société s'exprime à travers les arts et les lettres » (Ibid.).

² Pour Diane Saint-Pierre, « L'analyse des politiques culturelles permet de dégager trois grandes prémisses. D'abord, la politique culturelle n'est jamais neutre puisqu'elle reflète certaines conceptions, normes et valeurs qu'un État se fait du rôle de la culture et des arts dans la société, à une époque donnée. Puis, selon l'époque où elle voit le jour, la politique culturelle est influencée par divers déterminants sociaux, politiques, économiques et culturels qui agissent comme de véritables modus operandi emblématiques et identitaires. Enfin, traduisant le modèle d'organisation privilégié dans la gestion des affaires publiques en ce domaine, la politique culturelle résulte habituellement de compromis entre les orientations des actions politiques, d'une part, et les revendications d'acteurs issus très souvent des milieux de la culture et qui en sont habituellement les premiers destinataires, d'autre part » (Saint-Pierre 2010, 281).

1. Valorisation de la langue française comme facteur d'appartenance à la société québécoise

Comme le mentionne la politique culturelle de 1992, « La langue est un des fondements de l'identité culturelle et la langue française caractérise tout particulièrement la spécificité culturelle du Québec en Amérique » (MCC 1992, 23). Cette langue est le véhicule par lequel nos auteurs racontent leurs histoires et par laquelle nos scientifiques nous transmettent leurs découvertes. C'est donc à travers les livres et la lecture que la connaissance circule et que notre imaginaire se construit. Ce sont aussi les livres et les archives qui conservent notre mémoire collective et qui nous permettent de nous ouvrir à d'autres cultures. Partant de ce constat, les données des dernières enquêtes sur les capacités de lecture des Québécois sont plus qu'inquiétantes. Selon elles, un Québécois sur deux âgés de 16 à 65 ans éprouve des difficultés de lecture et près de 800 000 adultes québécois seraient analphabètes (Fondation pour l'alphabétisation, Enquêtes et statistique)³. Cette barrière de compréhension empêche une partie de la population de prendre conscience de la richesse de notre culture nationale ainsi que de sa vulnérabilité dans le contexte géographique et démographique actuel. Afin de répondre à cette réalité, il est essentiel que l'école valorise la langue française à travers la littérature d'ici et que le gouvernement québécois réaffirme le français à travers l'ensemble de politiques.

1.1 L'importance de la littérature québécoise à l'école

L'accès au monde de la culture est indissociable de l'école. Cette rencontre entre l'élève et l'art permet non seulement d'inspirer les créateurs de demain, mais aussi de mettre en contact les élèves avec les artistes d'hier et d'aujourd'hui qui ont marqué l'histoire québécoise. Représentant probablement l'une des plus grandes sources de connaissances et l'un des principaux moyens de transmission de ce savoir, le livre occupe une place fondamentale dans l'éducation. En somme, l'industrie du livre est étroitement liée au développement des citoyens de demain.

La prochaine politique culturelle doit audacieusement inspirer les acteurs de l'éducation publique et privée et les enjoindre à prioriser la culture de chez nous dans les programmes d'enseignement. À l'école, au collège et, à l'université, la littérature d'ici doit figurer dans les corpus d'enseignement, non pas comme une littérature ethnique, mais bel et bien nationale. La richesse du patrimoine littéraire québécois ne peut plus souffrir d'un traitement anecdotique. Sans pour autant négliger l'apport littéraire des grandes cultures d'ailleurs, l'enseignement de la littérature québécoise doit soulever le même intérêt que l'enseignement de notre histoire nationale, car elle en est le reflet.

³ Selon les résultats de l'enquête de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) réalisée en 2013, elle révélait que 53,2 % des Québécois possédaient un niveau de littératie inférieur à 3, soit le niveau minimal pour comprendre un texte. « Ce niveau est considéré comme « le niveau minimal permettant de comprendre et d'utiliser l'information contenue dans des textes et des tâches de difficulté grandissante qui caractérisent la société du savoir émergente et l'économie de l'information » (Statistique Canada et OCDE 2005, 35); il peut être vu comme le niveau « souhaité » de compétence pour fonctionner aisément dans la société actuelle » (Institut de la statistique du Québec 2003, 2).

1.2 La langue française : entre rencontre et partage

Le caractère distinctif du Québec a mené très tôt l'État québécois à édifier des politiques culturelles et à mettre en place des programmes visant à développer et à soutenir la culture québécoise. Cet engagement de l'État dans le domaine culturel a parfois mené à des frictions avec le gouvernement du Canada. En effet, contrairement au Canada qui a développé ses programmes en culture sous l'angle du multiculturalisme, le Québec a plutôt opté pour une approche privilégiant l'interculturalisme⁴ dont la pierre angulaire est la langue française. En s'appuyant sur sa spécificité, l'État québécois a rapidement considéré la culture et la question identitaire comme une préoccupation politique, à la fois dans ses décisions au niveau provincial et dans ses relations avec le gouvernement fédéral (Saint-Pierre 2011). Alors que le français, comme langue d'usage, connaît une diminution lente, mais constante, depuis 1996, il est urgent que le gouvernement du Québec réaffirme la langue française comme élément essentiel au développement de la culture québécoise.

Dans ce contexte, la prochaine politique culturelle doit favoriser l'accès pour l'ensemble des Québécois à la littérature d'ici. C'est à travers ses histoires, ses récits et ses découvertes que l'on peut apprendre sur un peuple et ainsi s'approprier les particularités de sa culture et de sa langue. Pour y parvenir, il est essentiel que la politique culturelle exige de l'État québécois qu'il favorise l'apprentissage de la langue française chez les Québécois et les nouveaux arrivants et que ses politiques témoignent de cette volonté. C'est en partageant cette langue commune que les Québécois et les communautés culturelles pourront véritablement établir un dialogue et que la culture québécoise pourra continuer à s'enrichir à leur contact, comme elle l'a toujours fait. En plus de garder la langue française vivante, ce métissage enrichit notre littérature nationale comme en témoignent les nombreux livres écrits par des auteurs d'ailleurs ayant fait le choix d'adopter la langue française pour s'exprimer culturellement.

Recommandations

- **Valoriser et promouvoir la littérature québécoise à l'école.**
- **Valoriser et promouvoir la langue française à travers l'ensemble des politiques du gouvernement du Québec.**
- **Valoriser la culture québécoise et la langue française à travers la littérature sur l'ensemble du territoire québécois.**

⁴ « Au multiculturalisme qui particularise les communautés culturelles canadiennes, le Québec se distingue en proposant sa politique de l'interculturalisme qui s'appuie sur la continuité historique, le respect des institutions et des valeurs de la société d'accueil, donc l'affirmation identitaire, et qui vise ainsi à favoriser l'intégration des immigrants à une langue commune, le français, et à une culture partagée par la majorité » (Saint-Pierre 2011, 11).

2. Soutien aux créateurs et aux industries culturelles

La possibilité d'avoir accès à des contenus culturels gratuits provoque un enjeu de reconnaissance de la valeur du travail artistique et de sa rémunération d'une manière juste et adéquate. Cette réalité entraîne inévitablement la question du respect de la propriété intellectuelle dans un contexte où le numérique redéfinit le rapport qu'a le citoyen avec la culture et où le droit d'auteur est de plus en plus écorché par l'adoption d'exceptions qui affectent directement l'industrie du livre et les industries culturelles en général. Le respect du droit d'auteur ne se limite pas au créateur, mais concerne l'ensemble des acteurs participant à la création culturelle.

2.1 Le droit d'auteur à l'ère du numérique

Dans un contexte de mondialisation où le numérique s'installe de plus en plus dans la vie des citoyens, l'industrie du livre doit faire face à de nombreux défis, dont celui de la reconnaissance de la propriété intellectuelle. Bien que cet actif soit intangible, il donne un sens à toute l'économie de l'industrie et reconnaît la valeur du livre ainsi que le travail de l'auteur et de l'éditeur. Tout affaiblissement de l'exclusivité d'exploitation de cette propriété se traduira par une perte de revenus des éditeurs et autres titulaires de droits et aura un impact sur la capacité de l'industrie du livre à innover et à produire des biens culturels créatifs et conçus pour le numérique. Le milieu de l'édition est prêt à s'adapter aux changements de société, de marché et de modèles d'affaires liés au numérique. Les éditeurs d'ici, via l'ANEL, l'ont fait magistralement avec leur partenaire De Marque pour la mise en place de l'entrepôt numérique ANEL-De Marque et la création de la Société de gestion de l'ANEL (SOGANEL).

Même si le cadre législatif entourant le droit d'auteur relève du gouvernement fédéral, il est primordial que la politique culturelle du Québec mette au premier plan la question du droit d'auteur et celle de l'obligation de veiller à la juste rétribution des ayants droit. Alors qu'Internet semble vouloir imposer une culture de la gratuité des contenus chez les utilisateurs, il est primordial que la politique culturelle se dote d'actions d'éducation au droit d'auteur, qu'elle inspire nos programmes d'enseignement et que les citoyens et citoyennes de tous les âges soient conscientisés à la valeur du droit d'auteur. Pour y parvenir, la politique culturelle doit insister pour que le ministère de l'Éducation sensibilise le milieu de l'éducation à cette question, surtout à l'ère du numérique.

Le gouvernement du Québec appuyait l'industrie du livre en 2012 dans sa volonté de limiter les exceptions au droit d'auteur, il est plus important que jamais qu'il continue à soutenir le monde du livre en maintenant ses engagements de 1992 sur cette question⁵ en défendant les revendications des milieux culturels québécois et en soutenant les industries culturelles auprès du gouvernement fédéral.

⁵ Selon la politique culturelle de 1992, on peut lire : « le gouvernement propose d'associer à ces démarches tous les ministères, sociétés d'État et réseaux parapublics concernés, en les incitant à conclure des protocoles d'ententes sur les œuvres utilisées à l'intérieur de l'appareil étatique. Qu'il s'agisse d'imprimés, de revues de presse écrite, électronique ou informatique, de productions audiovisuelles, d'enregistrements sonores, d'œuvres artistiques ou informatiques, le gouvernement incitera tous les intéressés à négocier et à signer des protocoles d'ententes avec les différentes sociétés de gestion habilitées à accorder les autorisations nécessaires et à rétribuer leurs membres. » (MCC 1992, 70-17)

2.2 Un droit d'auteur fort, une éducation de qualité

En plus de reconnaître l'importance de la propriété intellectuelle pour le développement d'une culture nationale de qualité et innovante, l'ANEL souhaite que la prochaine politique culturelle prenne la mesure de l'impact des décisions du gouvernement fédéral en matière de droit d'auteur sur l'industrie du livre et plus particulièrement pour les éditeurs scolaires québécois. L'ajout de l'éducation aux exceptions d'utilisation équitable dans la Loi sur le droit d'auteur en 2012 met en danger la viabilité de l'industrie de l'édition québécoise et, par le fait même, la qualité de l'éducation prodiguée à l'ensemble des citoyens et citoyennes. En effet, le grand savoir-faire des auteurs et des éditeurs scolaires et des éditeurs scientifiques et techniques, est la pierre angulaire de notre système d'éducation. Cette expertise unique en création de documents pédagogiques de haute qualité, reconnue hors de nos frontières, nécessite un investissement important de la part des éditeurs scolaires, car ce sont eux qui achètent le plus de droits de reproduction et qui s'assurent de faire évoluer le matériel didactique. Devant un risque de non-retour sur l'investissement, les éditeurs scolaires, mais aussi les éditeurs littéraires, ne réussiront plus à produire du matériel numérique à valeur ajoutée (livres enrichis).

2.3 Revoir les sources de financement

À l'heure actuelle, il existe de nombreux sites de téléchargements illégaux et de forums de partage de fichiers (pensons aux groupes sur Facebook, au site Giga, au Torrent, etc.) sur lesquels des milliers de livres numériques sont offerts. Cette prolifération du piratage et sa banalisation par la population représentent un grave danger pour le développement de la culture québécoise dans un contexte où le numérique prend de plus en plus de place, tant dans la production des produits culturels que dans leur consommation et leur livraison. Cette réalité croissante a des effets directs sur les revenus des acteurs du milieu du livre et donc sur la vitalité de l'industrie. Il est essentiel que la politique culturelle réfléchisse aux nouvelles sources de financement de la culture et à la façon de réaffirmer le droit d'auteur à l'ère du numérique.

L'élaboration de nouveaux modèles d'affaires devra mettre à contribution tous ceux qui profitent de la créativité des artistes québécois et prendre en compte tous les aspects de notre écosystème culturel, de la production culturelle à la participation culturelle, en passant par l'exploitation des productions culturelles. Les dépenses des citoyens canadiens habituellement destinées à la participation culturelle se transfèrent de plus en plus vers l'achat de services Internet et d'appareils numériques. Cette réalité profite aux grandes entreprises locales et internationales œuvrant sur le Web et aux fabricants d'appareils électroniques. Ceux-ci possèdent des moyens inégalés pour faire la promotion de contenus culturels homogénéisés destinés à un marché mondial indifférencié et pour en offrir l'accès à très bas prix ou gratuitement. Dans ce contexte, la valeur de la notion de droit d'auteur se dilue et les possibilités pour les créateurs de percevoir des revenus issus de leurs œuvres chutent dramatiquement.

Recommandations

- **Sensibiliser la société québécoise à l'importance du droit d'auteur.**
- **Donner les ressources nécessaires aux éditeurs pour assurer une éducation de qualité aux citoyens québécois.**
- **Développer de nouveaux modèles d'affaires afin d'amener tous ceux qui tirent profit de la créativité québécoise à la soutenir et à y contribuer.**

3. Conservation et mise en valeur de notre littérature nationale

Comme le mentionne le Plan d'action sur le livre, « Le livre est au cœur de notre culture et demeure l'outil par excellence pour communiquer, apprendre, partager, s'épanouir, s'évader et s'ouvrir sur le monde. Il permet également aux créateurs québécois de construire cet imaginaire collectif qui rayonne partout sur la planète et qui forge notre identité culturelle » (MCC 2016a). Partant de cette affirmation, il nous apparaît tout aussi important de soutenir le développement de la création littéraire que de mettre en valeur la littérature d'hier et de la faire connaître, car elle est le reflet de l'évolution du peuple québécois, de la Nouvelle-France à aujourd'hui.

3.1 Numérisation des collections et mise en valeur du patrimoine littéraire

Une politique culturelle du Québec doit impérativement assurer la valorisation de notre littérature nationale et en faire une pratique qui assurera la pérennité de ce patrimoine culturel. Les nouvelles technologies de numérisation permettent non seulement de procéder à un archivage des documents culturels sûr et efficace, mais d'en assurer aussi un rayonnement plus universel. La riche littérature québécoise du siècle dernier pourra ainsi connaître une diffusion plus large auprès d'un public captivé par notre unicité culturelle, mais aussi auprès des clientèles scolaires. Une société bâtit son identité sur son histoire. En ce sens, elle doit être consciente de la valeur de l'héritage culturel que lui ont laissé les générations précédentes et accorder une grande attention à celui qu'elle lèguera à son tour aux générations futures. La question de la valorisation et de la sauvegarde du patrimoine littéraire, surtout à l'ère numérique, est fondamentale pour une culture. En plus de faciliter l'accès à ce fonds patrimonial, il est important que la prochaine politique culturelle s'attarde à la question de sa sauvegarde.

3.2 Promotion du livre québécois

De façon générale, le livre québécois souffre encore d'un handicap de diffusion et de promotion par rapport à ses concurrents étrangers. Des données non vérifiées indiquent que le livre de langue française publié ici occupe des parts de marché de près de 40 %. Si ce pourcentage a connu une croissance remarquable depuis l'adoption de la Loi sur le développement des industries du livre (Loi 51), on constate aujourd'hui qu'il a atteint un plafond. Ce pourcentage est d'ailleurs la conséquence de la forte présence du manuel scolaire québécois dans le marché. Pourtant la qualité et la diversité de la production littéraire québécoise sont remarquables et, à la lumière de ces réalisations, le plafonnement des ventes étonne. On ne peut attribuer ce plafonnement uniquement à des carences en matière de publicité, de promotion ou de couverture de presse.

Devant la quantité de titres étrangers qui débarquent sur le marché d'ici, notre production littéraire est noyée dans une offre de plus en plus considérable. L'ANEL estime que si le livre québécois n'est pas suffisamment exposé en commerce (emplacement et durée d'exposition), il peut difficilement s'illustrer au chapitre des ventes. Quant à la présence du livre québécois sur la Toile, l'enjeu des métadonnées, des notices numérisées indispensables pour retracer un ouvrage (auteur, contenu, prix), est fondamental. Afin de relever les défis que pose la promotion du livre d'ici, la politique culturelle doit développer des mesures favorisant la mise en avant de la littérature québécoise par rapport au volume élevé de livres publiés annuellement, tant en librairie que sur la Toile. Elle doit aussi permettre aux acteurs du livre d'avoir accès à des formations complètes afin qu'ils développent les compétences nécessaires pour répondre aux exigences du marché numérique. Ces besoins ne sont pas réservés qu'au domaine du livre ou de l'édition, on sait que la commercialisation des enregistrements sonores nécessite le même appui. En résumé, cette problématique est au cœur de la promotion et de la diffusion du livre d'ici, chez nous et à l'exportation.

Recommandations

- **Prioriser la numérisation du patrimoine littéraire québécois afin de le sauvegarder et de le diffuser.**
- **Offrir des programmes de subvention et des formations pouvant s'adapter aux défis du numérique et de la mondialisation.**
- **Travailler à la découvrabilité de notre culture.**

4. Culture et numérique⁶

Pour le livre, le numérique peut être à la fois un élément créateur et un outil de promotion. Lorsqu'il est question de culture et de numérique, il est toutefois dangereux de créer en fonction de la technologie et risquer, par exemple pour un livre enrichi, que les animations prennent le dessus sur le récit. Le contenu créatif ne doit pas se mettre au service du numérique, mais le numérique doit être au service de la création.

4.1 Les bouleversements du numérique sur la relation entre le citoyen et la culture

Depuis plus de trente ans, la technologie bouleverse les industries culturelles en les obligeant à relever les défis que pose la dématérialisation de leur production. Avec la démocratisation du numérique, c'est la relation qu'entretiennent les citoyens à la culture qui est modifiée en influençant les habitudes de consommation et de découvrabilité de la culture. Le rapport entre une œuvre culturelle et son public s'en trouve donc inversé. Il ne s'agit plus d'attirer le public vers l'œuvre, mais plutôt de faire en sorte qu'elle soit présente où se trouve son public. Uniquement pour l'année 2015, les achats en ligne au Québec ont augmenté de 21,9 %, totalisant environ 8 milliards de dollars (CEFRIO 2015). C'est près du tiers des adultes québécois qui font des achats sur Internet et près de la moitié des jeunes adultes âgés de 18 à 44 ans (Ibid). À la lumière de ces données, il devient urgent que les milieux culturels revoient leurs modèles traditionnels afin de s'adapter à cette nouvelle réalité. Pour le livre, pensons seulement à la place croissante qu'occupe un géant de la vente en ligne comme Amazon. Si l'on souhaite conserver cette biodiversité qui nous est chère et s'assurer qu'elle soit offerte sur l'ensemble du territoire, le monde du livre doit revoir le rôle de chacun de ses acteurs.

La politique culturelle de 1992 mettait déjà en garde la société québécoise envers les dangers du numérique en culture comme le montre ce passage : « À l'aube du XXI^e siècle, alors que les frontières éclatent, l'art et la culture comptent parmi les principaux facteurs de cohésion d'une société et de son humanisation. La culture s'avère la référence par excellence pour le citoyen quant à son appartenance et à ses liens avec cette société. Parallèlement, le développement d'une culture électronique globale favorisant l'uniformisation nous invite à une nouvelle vigilance » (MCC 1992, VI). La question posée à l'époque est donc toujours d'actualité : quelle place le Québec veut-il donner à sa culture ?

La prochaine politique culturelle devra se préoccuper des formes d'expressions culturelles qui émanent des nouvelles technologies. La littérature profite de cette nouvelle médiatisation : elle se transforme, elle rejoint de nouveaux publics, elle génère l'avènement de nouveaux créateurs. Mais en plus des transformations qu'elle engendre dans les modes d'expression, la révolution numérique peut aussi devenir synonyme de

⁶ Selon le Plan culturel numérique du Québec, « En l'espace d'une génération, le numérique a transformé nos vies, nos activités et notre perception du monde. Dans le monde de la culture et des communications, le numérique transforme déjà les disciplines artistiques, ouvre les marchés et fragmente les auditoires, multiplie les moyens de production et de diffusion, modifie les habitudes de consommation et bouleverse les modèles d'affaires traditionnels. » (MCC 2015b)

démocratisation de l'accès à la culture, celle d'hier, celle d'aujourd'hui et sans doute celle de demain. Cette dualité du numérique doit être considérée dans la relecture de la politique culturelle : nouvelle culture, nouvelle médiatisation et nouveaux publics.

4.2 Définition d'une vision culturelle numérique

Au-delà des actions déjà entreprises par le ministère de la Culture et des Communications, l'ANEL souhaite que la prochaine politique culturelle mette en place une vision culturelle du numérique visant l'ensemble du développement des industries culturelles, dont celle du livre. Pour y parvenir, il est essentiel que la prochaine politique porte à la fois sur le développement de contenus culturels numériques, sur le soutien à l'innovation et sur l'appui pour une plus grande promotion du livre sur la Toile afin de le rendre visible et non seulement accessible. Cette réflexion globale entourant le livre numérique, mais aussi l'impact du numérique sur le livre papier est à faire et devra être faite avec l'ensemble des acteurs du livre.

Dans un contexte de mondialisation, l'enjeu principal pour l'industrie du livre est celui de la forte pénétration des produits culturels étrangers au Québec et de la visibilité sur Internet. Il est essentiel que la prochaine politique culturelle précise la volonté du gouvernement d'affirmer l'identité culturelle québécoise par rapport aux autres cultures nationales et de soutenir les industries culturelles vis-à-vis des grands joueurs du numérique que sont les Amazon, Google, Facebook, Apple et autres. Des gestes concrets, marquants et rassembleurs peuvent et doivent être posés par nos représentants politiques, et ce, tant à l'échelle nationale qu'internationale pour affirmer notre diversité culturelle et notre leadership dans sa protection et sa mise en valeur. Ces efforts permettraient d'assurer la pérennité de notre littérature en la faisant ressortir de la masse.

4.3 Le livre numérique : un écosystème à construire et à définir

Même si le livre numérique est présent depuis plusieurs années dans le paysage littéraire, son modèle économique reste encore à préciser ainsi que le rôle des acteurs dans ce nouvel écosystème. Alors que le livre papier est régi par la Loi 51, le livre numérique pose encore de nombreux défis et pose plusieurs questions à l'ensemble du monde du livre : quelle est la définition d'un livre numérique? Comment réglementer le livre numérique? Quels rôles sont amenés à jouer les acteurs traditionnels, mais aussi les nouveaux acteurs dans ce marché? Quelle forme prendrait le partage des redevances? Comment dégager des revenus lorsque la consommation du livre numérique semble vouloir miser sur la gratuité? Que ce soit pour la création, la production, l'achat ou le prêt en bibliothèque, le milieu du livre est encore en phase d'adaptation et de recherche. C'est pourquoi l'ANEL estime qu'il est trop tôt pour légiférer en matière de réglementation du livre numérique.

Pour mener cette réflexion sur l'écosystème du livre numérique, trois éléments devront être pris en compte. Tout d'abord, il est important que la prochaine politique culturelle demeure flexible et puisse s'adapter dans ce contexte culturel constamment redéfini. Ensuite, cette réflexion sur le numérique et le livre devra reposer sur des données

complètes permettant d'avoir une vision d'ensemble de ce marché, ce qui n'est actuellement pas le cas. Finalement, la question du contenu numérique représente un enjeu dans plusieurs dossiers, dont celui de l'éducation (numérique en classe et prêt numérique en bibliothèque scolaire) et des traités commerciaux internationaux. Il est donc important que la prochaine politique culturelle collabore avec les autres ministères et les organismes internationaux afin de bâtir des ponts entre les intervenants et s'assurer ainsi de contribuer au développement de notre industrie du livre.

Recommandations

- **Se préoccuper des formes d'expressions culturelles qui émanent des nouvelles technologies.**
- **Soutenir l'innovation en culture.**
- **Mobiliser les industries culturelles à l'importance d'avoir des données fiables et complètes afin de relever les défis du numérique.**

Conclusion

Les principes énoncés dans ce mémoire ne sont qu'un premier pas vers la mise en place d'une politique culturelle. Après une lecture attentive de la politique de 1992, il nous est apparu que la majorité des principes énoncés étaient encore d'actualité, principalement celui faisant de la langue française la pierre d'assise de la société québécoise. Avec la démocratisation du numérique, il est encore plus important d'affirmer ce principe et de s'assurer qu'il soit pris en compte par l'ensemble de l'État québécois. Face à l'emprise déjà immense et sans cesse grandissante des géants du Web et devant la pénétration des médias sociaux dans nos habitudes de vie, il est urgent que le gouvernement agisse afin de contrer la tendance vers l'homogénéisation culturelle et la culture de gratuité qu'impose Internet. La politique culturelle de 1992 se voulait un pilier de développement pour la société québécoise. Faisons en sorte que la prochaine politique table sur cette volonté et relève les défis que pose évidemment le numérique en culture, mais aussi ceux liés au contexte démographique, à la mondialisation et à la particularité identitaire du Québec en Amérique.

Participant à la fois au processus de création ou simplement à la promotion, le numérique offre au monde du livre, et à l'ensemble de la culture, de vastes possibilités. Toutefois, il présente aussi de nombreux obstacles à l'ensemble des acteurs. Alors que le numérique ouvre de nouvelles possibilités de création en permettant à différents univers culturels de se rencontrer (pensons au livre numérique enrichi qui jumelle le récit, le vidéo et l'animation) ainsi que de nouvelles plateformes de diffusion, il fait aussi une très grande place à des acteurs d'ailleurs plus puissants. Aussi, l'attrait de la nouveauté risque d'émousser notre intérêt pour les modèles traditionnels. Innover ne veut pas dire remplacer. Pour l'ANEL, le livre numérique est un complément au livre papier, pas un concurrent. Il est donc important de continuer à promouvoir les lieux de rencontres traditionnels que sont les librairies, les bibliothèques et les salons du livre, tout en développant les services numériques.

Dans le contexte actuel, et en fonction des recommandations présentées dans ce mémoire, l'ANEL identifie cinq principes qui, selon elle, sont essentiels pour permettre au monde du livre de continuer à évoluer et avec lui, notre culture nationale :

Premier principe : La prochaine politique culturelle devra assurer la diffusion à l'échelle du territoire québécois du livre de langue française, en privilégiant la littérature d'ici.

Deuxième principe : La prochaine politique culturelle devra s'élaborer sur le respect du droit d'auteur en veillant d'une part à la juste rétribution des ayants droit et d'autre part à sensibiliser la population à l'importance du respect du droit d'auteur.

Troisième principe : La prochaine politique culturelle devra inspirer l'ensemble des ministères et des acteurs de la société, en particulier le ministère de l'Éducation et les différents milieux de l'enseignement, à placer la culture québécoise au cœur de leurs actions.

Quatrième principe : La prochaine politique culturelle devra favoriser la conservation et la valorisation du riche patrimoine littéraire d'ici et ainsi rendre accessible cette culture aux citoyens et particulièrement aux enseignants.

Cinquième principe : La prochaine politique culturelle devra se préoccuper de l'impact du numérique, à la fois sur la création et la promotion, en valorisant les nouvelles formes d'expression culturelle et en permettant aux œuvres d'ici de rejoindre leur public.

Pour terminer, reprenons les propos de Madame la ministre Hélène David, dans son allocution prononcée lors de la conférence de presse annonçant le début des travaux en vue du renouvellement de la politique culturelle du Québec, « la politique culturelle confirmera la place du livre comme maître médium par lequel nos concitoyens enrichissent leur imaginaire et au moyen duquel nos créateurs forgent notre identité culturelle » (Allocution d'Hélène David 2016, 7).

Bibliographie

ANEL (Association nationale des éditeurs de livres). 2015. *L'ANEL et la révision de la loi 51*, mémoire déposé au ministère de la Culture et des Communications, Montréal.

ANEL (Association nationale des éditeurs de livres). 2012. *Une loi qui fragilise notre industrie et notre éducation nationale*, mémoire déposé au comité sénatorial permanent des banques et du commerce chargé de l'étude de la Loi sur le droit d'auteur, Montréal.

CEFRIO. 2015. « Le commerce électronique au Québec : une forte croissance en 2015 », *NETendances*, Montréal, vol. 6, no. 10. Consulté le 26 avril 2016.
<http://www.cefrio.qc.ca/netendances/le-commerce-electronique-au-quebec-une-forte-croissance-en-2015/>

Diane Saint-Pierre. 2012. « Les politiques culturelles et leur gestion publique », Dans *L'administration contemporaine de l'État : une perspective canadienne et québécoise* sous la dir. de Pierre P. Tremblay, Québec : Presses de l'Université du Québec, p. 257-280.

Diane Saint-Pierre. 2011. « Les politiques culturelles au Canada et au Québec : Identités nationales et dynamiques croisées », dans *La culture comme politique publique. Essais d'histoire comparée. De 1945 à nos jours*, sous la direction de Philippe Poirrier (Comité d'histoire du Ministère de la Culture et de la Communication), Paris : La Documentation française, p. 113-131.

Diane Saint-Pierre. 2010. « Les politiques culturelles du Québec, Bilan et défis », dans D. Saint-Pierre et C. Audet (dir.), *Tendances et défis des politiques culturelles : Cas nationaux en perspectives*, Québec : Presses de l'Université Laval - PUL (Coll. « Chaire Fernand-Dumont sur la culture »), p. 277-319.

Fondation pour l'alphabétisation. *Enquêtes et statistiques*, texte tiré de Hervé Dignard (2014), *Des clés pour comprendre la littératie en 2014 : comment parvenir à une meilleure interprétation des résultats du PEICA en matière de littératie*, Institut de coopération pour l'éducation des adultes. Consulté le 26 avril 2016.
<https://www.fondationalphabetisation.org/fondation/analphabetisme-les-causes/enquetes-et-statistiques/>.

Gouvernement du Québec. 1992. *La politique culturelle du Québec, notre culture notre avenir*, Québec.

Institut de la statistique du Québec. 2003. *La littératie au Québec en 2003 : faits saillants*, Direction Santé Québec.

Ministère de la Culture et des Communications. 2015a. Plan d'action sur le livre. Consulté le 26 avril 2016. <https://www.mcc.gouv.qc.ca/index.php?id=5708>.

Ministère de la Culture et des Communications. 2015b. Plan culturel numérique. Consulté le 26 avril 2016. <https://www.mcc.gouv.qc.ca/index.php?id=5664>.